



PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement (DRIHL)

‘Habiter Mieux, mode d’emploi’

**Bénéficiez d’une aide financière pour vos travaux de rénovation énergétique
afin d’améliorer votre confort thermique**

DRIHL/SDAOLH/BPP



<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>



Le programme 'Habiter Mieux' c'est quoi ?



<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

La rénovation énergétique pour les plus modestes : le programme « Habiter Mieux »

Habiter Mieux c'est quoi ?

- Un programme de rénovation énergétique des logements et notamment de lutte contre la **précarité énergétique** (porté par l'Anah depuis 2010)
- A destination des ménages **modestes**
- Qui permet de réaliser des **travaux** de rénovation énergétique **pour mieux se chauffer** et améliorer le confort thermique des ménages

Par quoi se traduit le programme 'Habiter Mieux'?

- **Une aide financière** de l'Anah, de l'État et de certaines collectivités
- **Un accompagnement** des ménages **dans la réalisation** de leurs **travaux** (isolation des murs, combles, fenêtres, changement de chaudière amélioration du système de chauffage etc)

Habiter Mieux c'est donc un triptyque social, économique et environnemental

- Donne du pouvoir d'achat aux ménages les plus modestes en réduisant leurs dépenses d'énergie et en améliorant leur confort thermique
- Favorise l'emploi local non délocalisable en employant des artisans locaux
- Contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Pouvez-vous bénéficier d'Habiter Mieux ?



<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Critères d'éligibilité

Pour bénéficier des aides Habiter Mieux vous devez :

- => **Avoir besoin de faire des travaux** (Isolation de votre logement au niveau des murs, combles, fenêtres/ Amélioration de votre système de chauffage ou de production d'eau chaude)
- => **Être propriétaire** d'un logement construit il y a **plus de 15 ans**
- => **Ne pas avoir commencé les travaux** avant le dépôt de votre dossier
- => **Ne pas avoir bénéficié d'un PTZ** (pour l'accession à la propriété) **depuis 5 ans**
- => **Plafonds de ressources** < aux plafonds Anah :

Plafonds de ressources en Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	20 079	24 443
2	29 471	35 875
3	35 392	43 086
4	41 325	50 311
5	47 279	57 555
Par personne supplémentaire	+ 5 943	+ 7 236

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur la feuille d'impôts.

Site de l'Anah : <http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>



Précarité sociale – Précarité énergétique

Qu'est-ce qu'un ménage modeste ?

Un ménage dont les ressources annuelles ne dépassent pas un certain plafond :



< 24 443€



< 35 875€



< 50 311 €

- **En île-de-France : 800 000 ménages sont éligibles aux aides de l'Anah => près de 2M de franciliens (données Filocom)**

Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

- **Définition :** "Est en situation de **précarité énergétique**, une personne qui éprouve dans son logement des **difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.** "LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement"
- **En île-de-France : 900 000 ménages sont potentiellement en précarité énergétique (5M en France) (ONPE, 2015)**

**<=> Contexte d'augmentation du coût de l'énergie et d'ouverture des aides à l'ensemble des modestes
=>Le taux d'effort des ménages va augmenter et générer davantage de situation de précarité
énergétique du fait de l'impact sur le revenus des ménages**



De quelles aides pouvez-vous bénéficier ?



<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Les aides individuelles : le financement des travaux en parties privatives



Pour les propriétaires occupants : deux offres avec Habiter Mieux « sérénité » ou « agilité »

1)- Habiter Mieux « sérénité »

Si vous souhaitez réaliser un ensemble de travaux capables d'apporter un gain énergétique d'au moins 25 % vous pourrez bénéficier :

- d'un accompagnement-conseil
- d'une aide financière de l'Anah et de la prime Habiter Mieux

- Aides Anah : **50% ou 35 % du montant des travaux subventionnables HT** (plafond de 20 000 €), soit 10 000 € maximum pour un propriétaire très modeste et 7000 € pour un modeste
- +
- Prime Habiter Mieux : **octroyée dès lors que les travaux permettent un gain d'au moins 25 %**
→ **10% du montant des travaux subventionnables HT** (dans la limite de 20000 €)
=> Propriétaire occupant très modeste : **2 000 €** maximum
=> Propriétaire occupant modeste : **1 600 €** maximum

Soit **12 000 €** d'aides au maximum pour un ménage très modeste et **8 600 €** pour un ménage modeste



Les aides individuelles : le financement des travaux en parties privatives



Deux offres pour les propriétaires occupants : Habiter Mieux « sérénité » ou « agilité »

2)- Habiter Mieux « agilité »

C'est une nouvelle aide financière pour faire l'un des trois types de travaux au choix :

- Changement de chaudière ou de mode de chauffage
- Isolation des murs extérieurs et /ou intérieurs
- Isolation des combles aménagés et aménageables

Objectif : répondre aux besoins de travaux urgents ou effectués par étape par les ménages

Conditions :

- Obligation de faire appel à une entreprise qualifiée RGE (reconnu garant de l'environnement)
- Pas d'obligation d'accompagnement par un opérateur-conseil
- Possibilité de revendre les certificats d'économie d'énergie (CEE) obtenus grâce à ces travaux

- **Aides Anah** : **50% ou 35 % du montant des travaux subventionnables HT** (plafond de 20 000 €), soit 10 000 € maximum pour un propriétaire très modeste et 7000 € pour un modeste

Soit **10 000 €** d'aides au maximum pour un ménage très modeste et **7 000 €** pour un ménage modeste



Les aides individuelles : le financement des travaux en parties privatives

Pour les propriétaires bailleurs

- Aides Anah : 25 % du montant des travaux dans la limite de 750€/m² de surface (plafond de travaux de 60 000€)
+
- Prime Habiter Mieux : 1500€ (aide forfaitaire)
- Soit pour un logement de 50 m², au maximum, **16 500 € d'aides**

=> Gain énergétique obligatoire supérieur : 35 %

=> Obligation de conventionnement avec l'Anah (s'engager à louer son logement, à un niveau de loyer plafonné, à des ménages modestes)



Des aides et des moyens complémentaires

Des aides financières complémentaires et cumulables

Les Collectivités
(Communes, EPCI)

+

Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE)
permet de déduire 30 % des dépenses éligibles, après déduction subventions, hors subventions pour les études, sous réserve de recourir à une entreprise labellisée RGE pour les travaux
(Entre 25 et 30 % des salariés en entreprise RGE/ plus de 5 000 entreprises RGE en IdF)

+

L'éco-prêt à taux zéro



Exemple pour des travaux d'un propriétaire occupant en maison individuelle

Vous êtes un agent du ministère, en couple avec deux enfants, propriétaire occupant d'une maison individuelle

Vos revenus annuels sont inférieurs ou égal à : **41 325€**

Vous avez un projet de travaux qui porte sur : l'isolation et le remplacement du système de chauffage de votre logement

Montant de travaux subventionnables : **22 000€ HT (soit 23 280€ TTC)**



+25 %
GE

10 000 €
d'aides de l'Anah
(50 % des travaux dans
une limite de 20 000€ HT)

2 000€
Prime Habiter Mieux
(10 % du montant des
travaux subventionnables
par l'Anah)

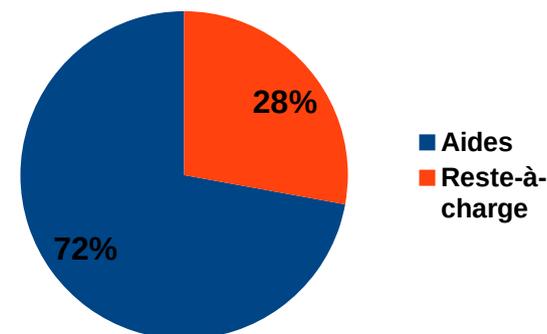
3 000€
(aide médiane des
6 Conseils
départementaux)

+ aides
éventuelles
de communes
ou EPCI

Soit une aide de **15 000€** (68% du montant des travaux)

Coût initial des travaux : 23 280€ TTC

Reste-à-charge final : 5 790€ (avec déduction du CITE
soit 72 % d'aides)



*Aide médiane de 6 conseils départementaux

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>



Quelles démarches effectuer ?



Vos travaux en 3 étapes

Étape 1 :

Appeler un Point Rénovation Info Service (PRIS) : 0 808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel)

=> Vérification de votre éligibilité, conseil sur votre projet de travaux, mise en relation avec un contact local de l'Anah

Étape 2 :

Votre contact local de l'Anah (Délégation locale ou PRIS ADIL) **vous donne les informations complémentaires** dont vous avez besoin et **vous oriente vers un spécialiste de l'habitat, « l'opérateurs de l'Anah »**

Étape 3 :

Contactez l'opérateur de l'Anah qui se déplacera chez vous pour :

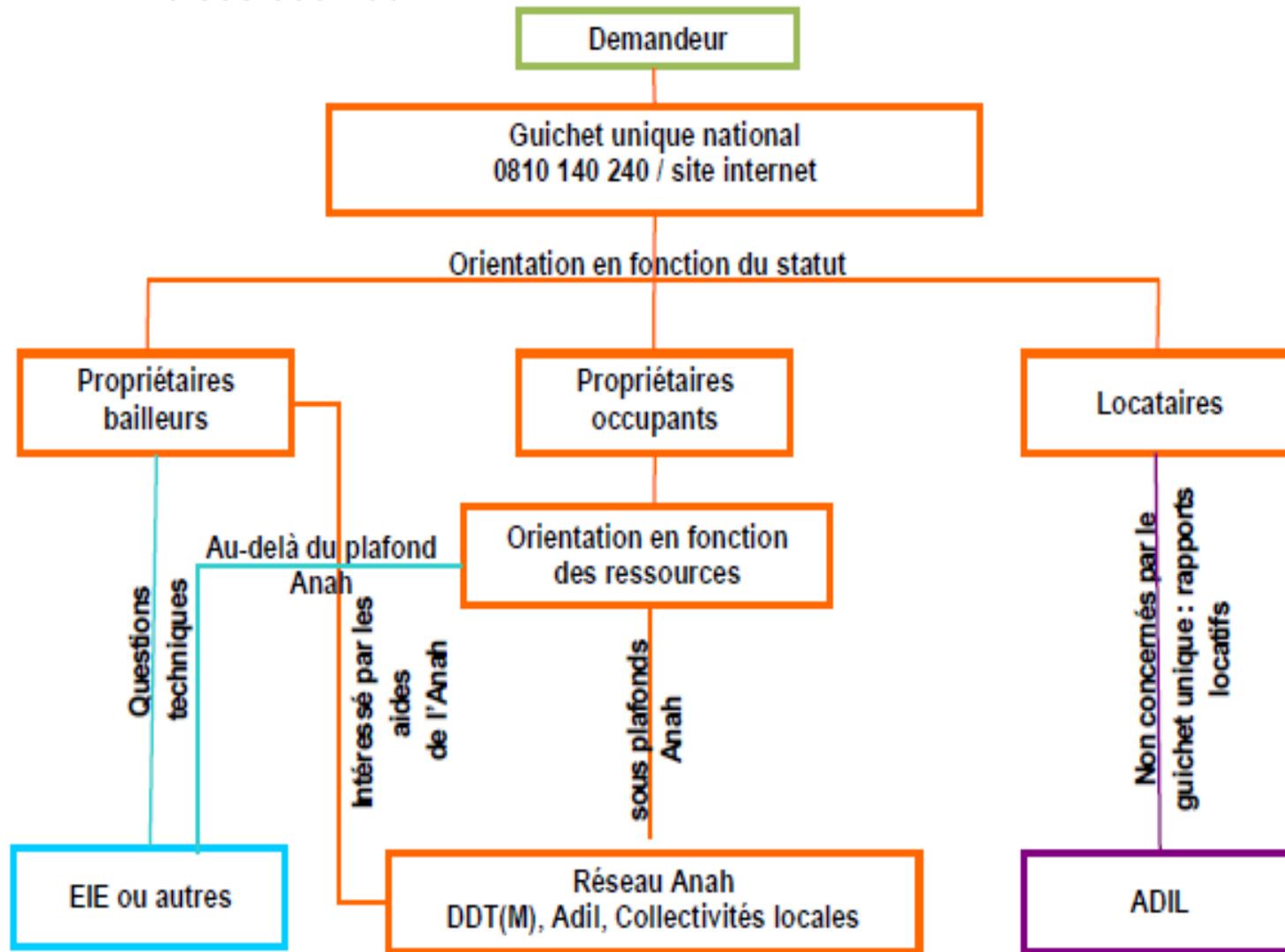
- Réaliser un diagnostic thermique de votre logement
- Élaborer avec vous un projet de travaux
- Vérifier les devis et vous aider à les comparer
- Monter votre dossier de demande de financement
- Suivre à vos côtés le bon déroulement des travaux jusqu'à leur réception finale



Schéma de synthèse d'une demande d'aide Habiter Mieux

Le guichet unique national : l'orientation des particuliers vers les PRIS

0 808 800 700



Lien de l'ensemble des PRIS Île-de-France :

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-pris-en-ile-de-france-a2976.html>

<http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouver-un-conseiller/step1>

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>



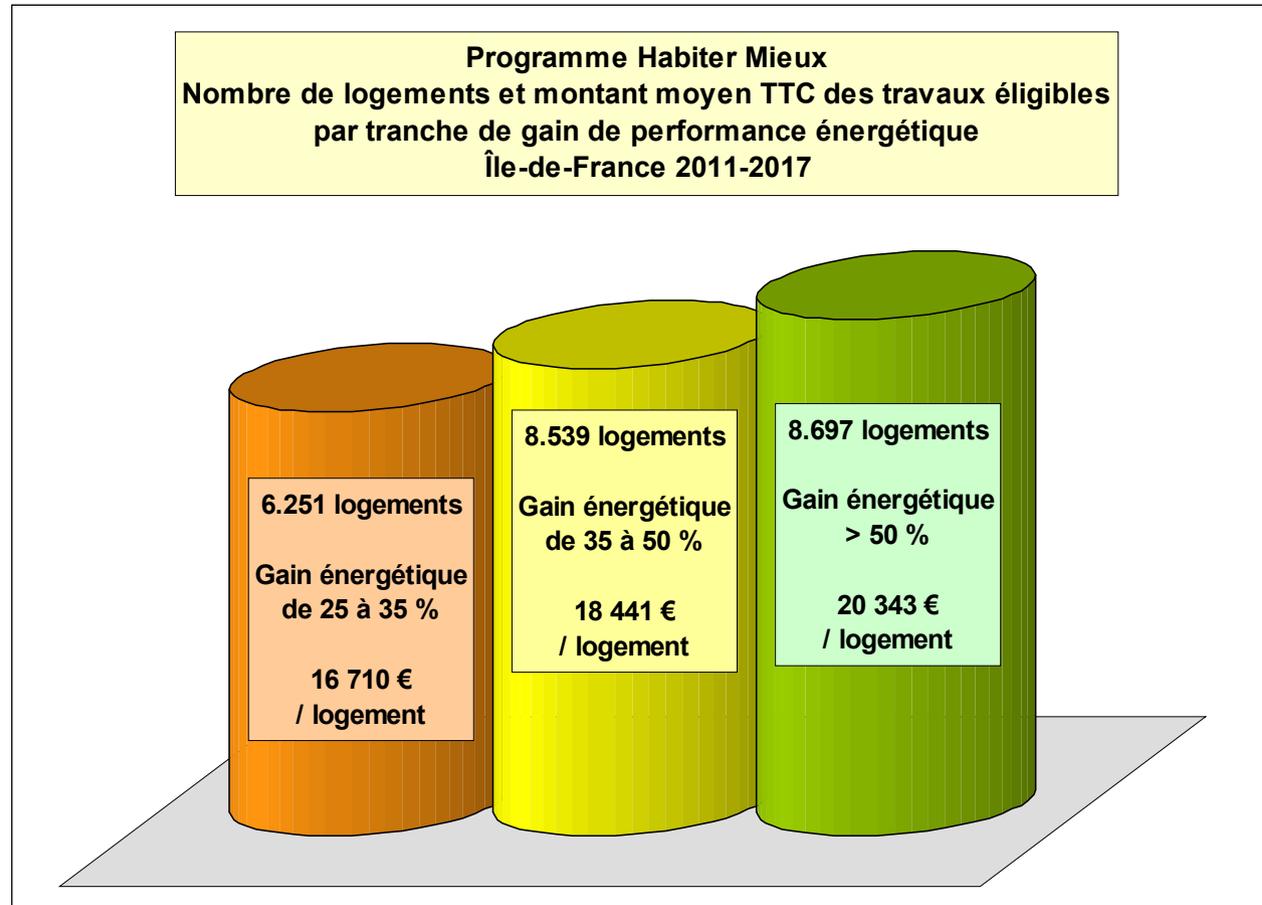
Habiter Mieux : quels résultats concrets ?



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Près de 23 500 ménages aidés en 7 ans

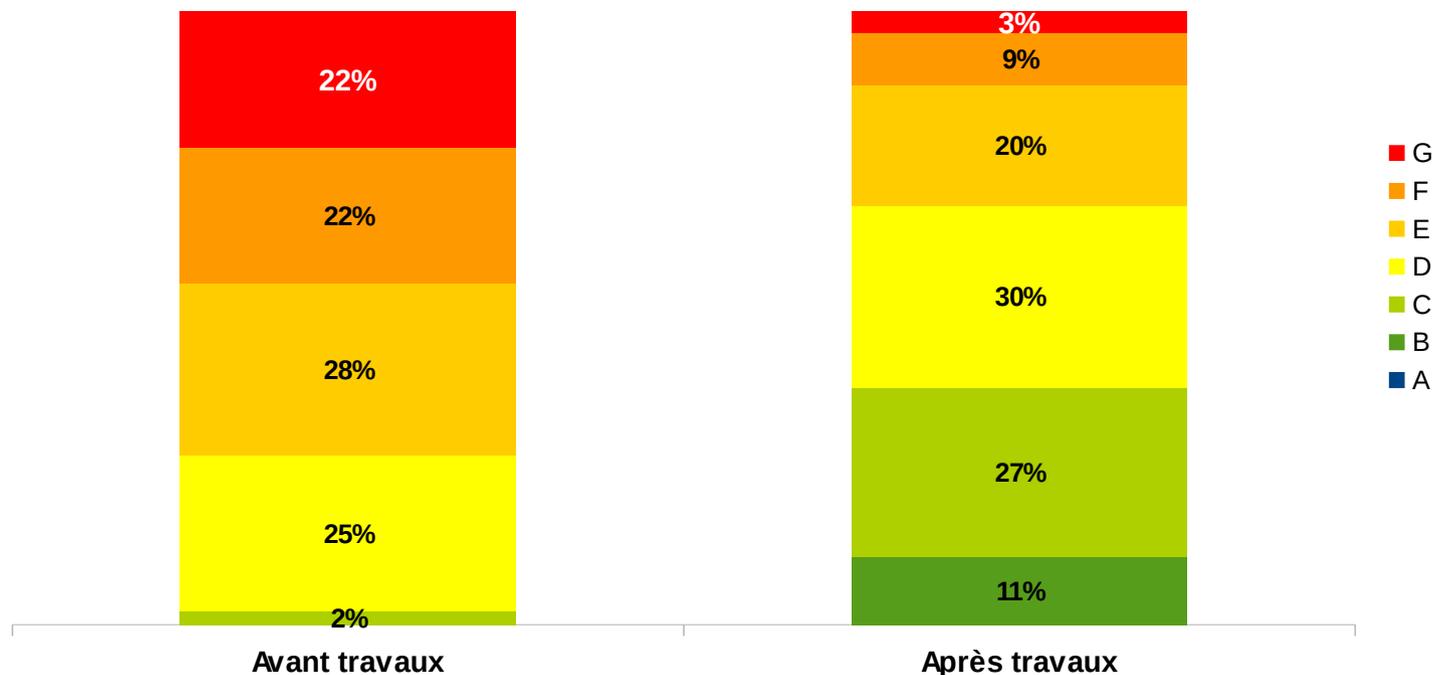


- Plus de 16 000 propriétaires occupants aidés (13 000 très modestes et 3 000 modestes)
- Parmi eux certains ont été interviewés après deux années de chauffe dans les Yvelines:

« Le programme Habiter Mieux porte bien son nom. Les économies sur les charges sont là et supérieures à 25 % dans près de la moitié des cas. L'amélioration du confort est également au rendez-vous, avec des bénéfices croisés sur la circulation de la chaleur, le confort phonique et l'action contre l'humidité dont nous sous-estimons l'ampleur »

Une amélioration de la performance énergétique des logements

Programme Habiter Mieux
Evolution de l'étiquette énergétique des logements occupés par des propriétaires
île-de-France 2011-2017



- 72 % des logements étaient considérés, comme très énergivores avant travaux (E,F,G). Ils ne sont plus que 32 % après travaux.
- 38 % des logements ont une étiquette comprise entre B et C après travaux alors qu'ils n'étaient que 2 % avant travaux.
- Le gain énergétique moyen conventionnel est de 41 %



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Quelles perspectives en 2018?



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Un programme porté politiquement

Evolution des objectifs depuis 2016

Objectif national

2016-2017 : **+100 % en 2 ans** , de 50 000 à 100 000 logements

2018 : → **75 000 logements** à sortir de la précarité énergétique
→ **1,2Md€** inscrit au grand plan d'investissement pour les 5 années à venir

Objectif Île-de-France

2016-2017 : **+ 210 % en 2 ans**, de 5 000 à plus de 15 800 logements

2018 : → Objectif est de **9 480 logements à rénover** dont 2 840 au titre des copropriétés fragiles
→ **82,3 millions d'euros à l'Île-de-France**, dont 13,9 millions d'euros pour la prime Habiter Mieux



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Conclusion



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



« Habiter Mieux » c'est donc possible !

Pour résumer ce programme se traduit par :

- Un projet de travaux de rénovation énergétique qui peut être accompagné pas à pas par un spécialiste de l'habitat
- Des aides importantes, cumulables, maintenues en 2018, ouvertes au delà des ménages très modestes
- Une amélioration de la performance énergétique de votre logement et ce dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie, source de précarité énergétique par delà la précarité sociale

<=> C'est donc un investissement qui permet de mieux se chauffer, d'améliorer son confort thermique, et de valoriser son patrimoine



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Merci de votre attention

Des questions ?

Retrouvez le spot radio ainsi que la plaquette régionale destinés à promouvoir les aides du programme Habiter Mieux en île-de-France :

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/habiter-mieux-en-ile-de-france-r873.html>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



DRIHL
Illustration of a diverse group of people walking, including a person with a stroller and a person with a dog.